

JE SOUTIENS MON ÉGLISE !

Pour faciliter l'envoi des reçus fiscaux, merci d'adresser votre don à la paroisse accompagné de ce coupon.

→ Je fais un don par chèque à l'ordre de ma paroisse :

- 15 € 30 € 50 €
 75 € 100 €
 autre (précisez) :

→ Je fais un virement bancaire :

- permanent ponctuel
 15 € 30 € 50 €
 75 € 100 €
 autre (précisez) :

Vous trouverez les coordonnées bancaires de la paroisse dans le courrier joint à ce dépliant. Dans le cas contraire, contactez votre conseiller presbytéral.

DE LA PART DE :

Nom :
 Prénom :
 Adresse :
 Code postal :
 Ville :
 Paroisse :
 E-mail :

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données vous concernant en écrivant à votre paroisse. Votre paroisse s'engage à ne pas céder, échanger ou louer ses adresses.

Ensemble,
**faisons
 rayonner**
 l'Évangile !

VOTRE PAROISSE

UNE QUESTION ?

Renseignez-vous auprès du **conseil presbytéral de votre paroisse** ou au **service financier de l'Union des Églises protestantes d'Alsace et de Lorraine** :

03 88 25 90 40
service-financier@uepal.fr
www.uepal.fr



Ensemble,
**faisons
 rayonner**
 l'Évangile !

APPEL
 AUX
 DONS



FAIRE RAYONNER L'ÉVANGILE, C'EST VIVRE EN TÉMOINS DE L'AMOUR INCONDITIONNEL DE DIEU.

Au quotidien, sans relâche, nos paroisses, services et partenaires œuvrent pour inscrire pleinement cette « bonne nouvelle » dans la vie de tous les jours et l'ouvrir à toute personne, quelle qu'elle soit.

Ce témoignage, les Églises protestantes d'Alsace et de Lorraine le portent :



AU NIVEAU INTERNATIONAL

En concertation avec d'autres Églises sœurs, par des actions d'urgence et d'aide au développement, mises en place avec des partenaires locaux partout dans le monde...



AU NIVEAU RÉGIONAL

Par la formation de futurs pasteurs, le développement de la catéchèse et de l'enseignement de culture religieuse scolaire, par des actions de soutien aux familles et aux couples, la coordination du travail des aumôniers, ou encore des événements régionaux...



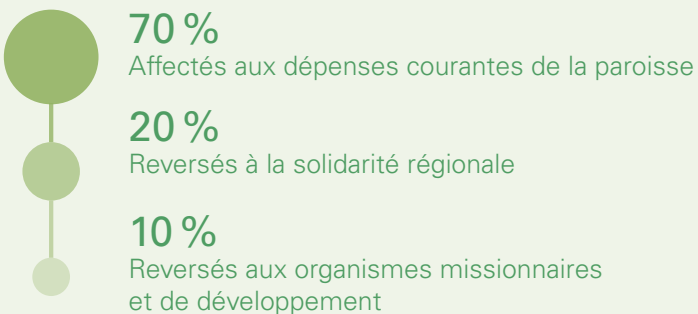
EN PAROISSE

Par les cultes, les visites aux personnes isolées ou souffrantes, la catéchèse, les célébrations de baptêmes, de mariages, d'obsèques... Mais aussi par les moments festifs, de communion fraternelle ou d'actions de proximité.

À QUOI SERVENT MES DONS ?

Chaque paroisse participe au fonctionnement général de l'Union des Églises protestantes d'Alsace et de Lorraine en versant une contribution, indispensable au rayonnement du protestantisme dans notre région !

Quand vous effectuez un don à votre paroisse, environ :



En participant à cette offrande, vous soutenez votre paroisse, vous accompagnez votre Union d'Églises et vous participez à l'engagement auprès des populations dans le besoin !

COMMENT DONNER ?



- **EN ESPÈCES**
En déposant votre enveloppe au culte.
- **PAR CHÈQUE**
En libellant votre don à l'ordre de la paroisse.
- **PAR VIREMENT BANCAIRE**
Vous trouvez les coordonnées bancaires de la paroisse dans le courrier joint à ce dépliant. Dans le cas contraire, contactez votre paroisse.
- **PAR EURO CULTES**
Les eurocultes sont des coupons d'une valeur de 5 € disponibles auprès de votre paroisse. L'acquisition d'eurocultes donne lieu à un reçu fiscal.

DÉDUCTIONS FISCALES

(selon la législation en vigueur)

Tous les dons effectués à votre paroisse sont déductibles de l'impôt sur le revenu à hauteur de 66% de votre don, plafonné à 20% de votre revenu net imposable.

Un don de 100 € vous coûte 34 €
si vous êtes imposable

Si vous êtes imposables sur la fortune immobilière, vous pouvez également bénéficier de réductions fiscales, contactez votre conseiller presbytéral. Pour les réductions fiscales avec le prélèvement d'impôt à la source, toutes les déductions fiscales liées aux dons sont maintenues.



MERCI POUR VOTRE DON !